

L'Armée en Bretagne au XVIII^e siècle. Institution militaire et société civile au temps de l'intendance et des États

Martial Gantelet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/9523>
DOI : 10.4000/ahrf.9523
ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2007
Pagination : 206-209
ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Martial Gantelet, « L'Armée en Bretagne au XVIII^e siècle. Institution militaire et société civile au temps de l'intendance et des États », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 348 | Avril-Juin 2007, mis en ligne le 23 juillet 2008, consulté le 29 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/9523> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.9523>

Ce document a été généré automatiquement le 29 avril 2022.

Tous droits réservés

L'Armée en Bretagne au XVIII^e siècle. Institution militaire et société civile au temps de l'intendance et des États

Martial Gantelet

RÉFÉRENCE

Stéphane Perréon, *L'Armée en Bretagne au XVIII^e siècle. Institution militaire et société civile au temps de l'intendance et des États*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 416 p., ISBN 2-7535-0098-3, 22 €.

- 1 Dans cet ouvrage tiré de sa thèse de doctorat, soutenue sous la direction du professeur Jean-Pierre Bois à l'Université de Nantes, Stéphane Perréon développe un travail au carrefour de plusieurs approches. Au-delà de la seule situation de l'armée de terre en Bretagne au XVIII^e siècle, il s'attache à retracer les liens tissés entre les institutions militaires, d'essence royale et extérieure, et une société civile locale pétrie d'un particularisme affirmé, ne serait-ce qu'au niveau linguistique. Il s'inscrit ainsi dans ce mouvement historiographique qui, depuis le Paris de Jean Chagniot (*Paris et l'armée au XVIII^e siècle. Étude politique et sociale*, Paris, Economica, 1985), explore, au-delà du temps de la guerre, la présence multiforme de l'armée dans ce royaume du XVIII^e siècle protégé des invasions étrangères. Catherine Denys s'était intéressée à son rôle dans le maintien de l'ordre sur la frontière du nord de la France (*Police et sécurité au XVIII^e siècle dans les villes de la frontière franco-belge*, Paris, L'Harmattan, 2002), Simone Herry avait abordé, au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, les liens entre société civile et société militaire à Strasbourg (*Une ville en mutation. Strasbourg au tournant du grand siècle*, Strasbourg, PUS, 1996), Jean-Luc Laffont avait longuement analysé la présence du soldat à Toulouse (*Policer la ville. Toulouse, capitale provinciale au siècle des Lumières*, Thèse d'histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 1997) alors que Dominique Biloghi étudiait

l'étape languedocienne (*Logistique et Ancien Régime. De l'étape royale à l'étape languedocienne*, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1998). Manquait ainsi un quatrième éclairage cardinal. Chose est faite.

- 2 États, intendant, gouverneur, parlement, la Bretagne au XVIII^e siècle présente une palette presque exhaustive des pouvoirs provinciaux sous l'Ancien Régime. Les plus anciens, issus du premier XVII^e siècle – gouverneurs de province et de places, lieutenants de roi –, disparaissent, non pas en tant que tels, mais dans l'essentiel des jeux de pouvoirs de la chose militaire. Intendants et commandants en chef les remplacent, ensemble, à partir de 1689. Ils rejoignent les institutions locales déjà installées : parlement et États. L'auteur nous dévoile alors, par une subtile imbrication des échelles, l'organisation d'une logistique militaire partagée, principalement, entre l'intendant – le représentant du pouvoir royal – et les États – l'émanation des Bretons.
- 3 L'intendant dispose d'une large palette d'attributions : il surveille les militaires – soldats et officiers –, il gère les aspects matériels – routes des troupes, subsistances des hommes et des animaux, transports – et financiers –, contrôle des trésoriers de l'extraordinaire des guerres. À l'interface entre la cour et la province, il use d'une grande marge de manœuvre pour adapter aux réalités locales les ordres de Versailles. Avec, nous le savons, une administration réduite déjà bien mise en lumière par Colette Brossault en Franche-Comté (*Les intendants de Franche-Comté 1674-1790*, Paris, La Boutique de l'histoire éditions, 1999) : les subdélégués.
- 4 Les États, quant à eux, jouent un rôle d'importance qui ne cesse de progresser au XVIII^e siècle : ils votent l'impôt, ils gèrent les dépenses relatives à l'étape et, en 1734, ce sont eux qui perçoivent dixième, capitation et taxation levée pour la milice. Apparaît alors une institution intéressante que l'auteur s'attache à bien éclairer : la commission intermédiaire. Issue des États, elle prend en main, entre deux sessions, l'administration des étapes et des casernements. Elle l'appuie sur un réseau de correspondants particulièrement dense : tous les lieux concernés, tous les bourgs susceptibles de loger des soldats en bénéficient. Soit un maillage territorial et une implication des États de Bretagne assez exceptionnels.
- 5 D'autant que cette plongée multiscalaire ne s'arrête pas là. L'auteur descend jusqu'aux structures microscopiques de la logistique militaire : les échevins et fabriciens. Ces notables locaux, munis de quelques rudiments juridiques, s'occupent de la « gestion du détail ». Souvent bénévoles, ils soutiennent l'action des commissaires de guerre, en accueillant les troupes, en distribuant les logements – dans une région où le soldat s'installe majoritairement chez l'habitant – ou en fournissant la literie.
- 6 D'où une ambiguïté bien soulignée par l'auteur : d'un côté, les États, ou du moins les nobles les plus conservateurs, s'érigent contre les contributions financières de l'étape au nom des « libertés bretonnes » ; de l'autre, la commission intermédiaire, qui en provient, administre non sans dureté ce « poids insupportable » en s'appuyant sur une myriade d'intermédiaires locaux. Soit une relecture du particularisme breton au bénéfice d'une intégration au royaume, et peut-être à la « patrie », dans ce travail quotidien des levées fiscales organisées par les Bretons eux-mêmes au service de l'État.
- 7 La seconde partie de l'ouvrage aborde le poids du soldat, au niveau de la fiscalité, des ponctions humaines et matérielles. Il n'apparaît pas, de prime abord, trop écrasant : les milices urbaines ont vu s'amoinrir progressivement leur fonction militaire au profit d'un rôle social, celui de la distinction et celui de la police ; le ban et l'arrière-ban

disparaissent malgré une résurrection éphémère en 1746, bien mise en rapport avec la crise d'identité nobiliaire ; et la Bretagne n'alimente qu'à la marge, et moins que d'autres provinces, l'armée royale.

- 8 L'auteur nous introduit cependant dans le monde foisonnant de l'inégalité d'Ancien Régime. C'est elle qui caractérise le rapport de la population au monde militaire. Ainsi de la milice provinciale. Bien que tous y soient soumis, elle ne concerne qu'une minorité de Bretons. Car beaucoup y échappent : les paroisses littorales qui alimentent les milices garde-côtes, les clients des grands nobles, les domestiques des ordres privilégiés, les détenteurs de charges et jusqu'aux nombreux Bretons trop petits – inférieurs à cinq pieds (1,62 m.). Aussi le risque est grand pour un milicien « normal » de se retrouver enrôlé.
- 9 Cette inégalité s'accroît encore avec le logement des soldats. Sont exemptés les deux premiers ordres ainsi que les nombreux titulaires de petits offices ; mais aussi les plus pauvres. Soit, pour une grande ville comme Nantes, moins pour les plus petites, de un quart à un tiers d'exempts. Pour les charges matérielles – lits, charrettes, chevaux –, l'inégalité sociale et géographique ne s'approfondit pas. Elle se diversifie : les villages sont plus touchés que les villes ; les lieux proches des étapes plus que ceux qui s'en éloignent. Alors, au total, une charge militaire, assurément peu écrasante bien qu'elle s'accroît après la guerre de Sept Ans, mais progressivement insupportable au fur et à mesure du XVIII^e siècle du fait de son inégale répartition.
- 10 La troisième partie poursuit cette analyse en essayant de cerner, au travers de la présence sociale et architecturale du militaire, la lente pénétration des idées des Lumières. L'auteur croise alors un panel varié de sources allant du discours de l'élite aux chansons populaires. Il consacre surtout une analyse subtile et souvent pertinente au portrait tracé de l'armée par les cahiers de doléances.
- 11 Une nouvelle fois ressort le poids peu écrasant des contraintes militaires : la milice provinciale est unanimement rejetée, par le peuple comme par l'élite, mais seule une moitié, à peine, des cahiers de doléances, en demande la suppression. Ce qui prédomine, c'est la critique accrue des exemptions, et derrière elle, celle des privilèges. Ces récriminations amènent les nobles à modifier quelque peu leur attitude : s'ils défendent avec ardeur leurs acquis, et d'abord l'exemption de tout logement militaire, ils acceptent, comme le premier ordre, sans trop de difficulté, de participer aux charges communes de fournitures dans une sorte de « néo-évergétisme » (p. 274) mêlant à la fois l'archaïsme d'une conception charitable du don, librement consenti, à la modernité d'un esprit civique pétri d'utilitarisme. Ainsi, et là apparaissent certaines des valeurs des Lumières, ce qui est contesté dans la milice provinciale et au-delà dans la présence du soldat, c'est moins son poids, relatif, que la contrainte et l'inégalité de l'exemption. Au point que l'intendant, conscient de ces tensions, cherche à rationaliser la répartition sur la population – le rôle de la numérotation des maisons – ; au point que le peuple en vient à réclamer une fiscalisation des fournitures. Ainsi tous acceptent la nécessaire contribution aux charges publiques du royaume ; mais dans le cadre d'une taxe financière qu'ils espèrent mieux gérée et plus égalitaire.
- 12 Les soldats, eux-mêmes, se conforment à l'évolution du temps. Évidemment, leurs caractéristiques traditionnelles demeurent : violence, trafics, vols, propagation des maladies, séduction aussi. Mais, parallèlement, à la faveur d'une discipline accrue, leur violence recule : elle rentre dans tous les cas dans une norme sociale alors acceptée. Pris aussi dans l'utilitarisme dominant, le soldat s'investit au profit de ses concitoyens :

il participe aux grands travaux publics – la régularisation du cours de la Vilaine –, il combat les incendies – surtout dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle –, il contribue au maintien de l'ordre. Même, il revendique, pour lui, une amélioration de son logement, souvent insalubre, et réproouve, comme le souhaitent les courants hygiénistes, son environnement parfois nauséabond.

- 13 Alors, peu à peu, l'armée en Bretagne, comme dans le reste du royaume, est prise d'un double mouvement. D'un côté, la frontière devient plus nette entre civils et militaires : des projets de casernes permanentes naissent, mais sans aboutir ; des lieux spécifiquement militaires se forment autour de certains quartiers ou à proximité des cabarets. En même temps, l'armée est regardée d'un autre œil. De redouté, le soldat est maintenant recherché, perçu comme une manne économique. Moins pour ses armes et ses uniformes, fabriqués ailleurs, que pour les nombreuses denrées alimentaires et les chevaux qui représentent un intérêt économique pour le monde des artisans et des marchands bretons : 10 % de la population de Belle-Isle serait ainsi susceptible de tirer profit de la présence militaire. Le soldat permet aussi un élargissement culturel. Des théâtres sont créés pour lui et les officiers amènent jusqu'en Bretagne des loges maçonniques. L'armée offre aussi à ceux qui s'y engagent l'ouverture, pas encore sur le monde, mais en tous cas sur d'autres provinces du royaume bien étranges et éloignées comme « Metz en Lorraine » (p. 364). Soit, dans les multiples relations tissées entre la province et l'armée du roi, une intégration du soldat à la Bretagne, et au-delà de la Bretagne au royaume.
- 14 Stéphane Perréon présente donc un travail universitaire dense, réfléchi et homogène. Un regret peut-être : la nécessité d'une problématisation plus affirmée encore qui aurait pu, non pas davantage structurer un travail bien organisé, mais éviter certains aspects typologiques ouvrant la porte à quelques redondances. Sans vouloir se substituer à l'auteur, cette ligne directrice aurait peut-être pu se trouver dans cette question de l'intégration au royaume, du « patriotisme » et du rôle, bien analysé justement, de la commission intermédiaire. Au reste, la remarque ne saurait amoindrir la qualité, la pertinence surtout, d'un travail soutenu d'une écriture alerte et agréable.